



Maître Amandine VUILLERMOZ

**Principaux collaborateurs :**

**Diplômés Notaires :**

Patrick Bourrel  
Chantal Morizot  
Lillia Ramdane  
Claire Barontini

**Clercs de Notaires :**

Célia Pellegrini  
Chaïmaa Bouzid

**Notaire stagiaire :**

Florence Costanzo

**Comptable/Aide-comptable :**

Lina Becheikh  
Sélim HAMMACHE

**Formaliste**

Stéphanie Ensenat

**Accueil**

Magali Armand

**PROMESSE DE VENTE**

A fournir :

Le questionnaire d'état-civil ci joint rempli par chacun des acquéreurs,

La copie de la carte d'identité,

La copie du livret de famille pour les acquéreurs mariés,

La copie du contrat de mariage s'il y a lieu,

Les modalités de financement du bien : montant du prêt et montant de l'apport personnel.

Il y aura lieu de prévoir le versement d'un dépôt de garantie d'un montant représentant 5% du prix de vente, par virement bancaire dans les dix jours de la signature de la promesse de vente, ainsi qu'une provision sur frais d'un montant de 600,00 Euros, permettant d'effectuer les demandes de pièces nécessaires à la constitution du dossier de vente (renseignements d'urbanisme, état hypothécaire,...) et de régler le cout de la promesse de vente.